

COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil municipal du 14 avril 2025	05	<input checked="" type="checkbox"/> Procès-Verbal <input type="checkbox"/> Délibération <input type="checkbox"/> Information
---	--	--

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Montsoreau, légalement convoqué le mercredi neuf avril deux mille vingt-cinq, s’est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Votants : 11

Présents : Mesdames Laure CHENTRIER, Sylvie MARCHET, Martine ROZON, et Messieurs Jean-Philippe BONDIN, Gérard DEVOS, Jean-Michel FONTAINE, Jacky LHOMMEDÉ, Jacky MARCHAND, Bernard PELÉ et Olivier RIQUET

Absente excusée : Madame Marie-Caroline CHAUDRUC donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe BONDIN

Secrétaire de séance : Madame Laure CHENTRIER

Le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2025 est approuvé à l’unanimité.

1. Budget commune – Approbation du compte de gestion 2024

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L2121-31, relatif à l’approbation du compte administratif et de gestion,

Vu l’instruction M57,

Vu le budget primitif 2024,

Considérant que le compte de gestion reprend toutes les opérations constatées lors de la gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	598 934,08 €	184 800,79 €
Dépenses	572 673,32 €	98 260,45 €

Considérant l’identité de valeur entre les écritures contenues dans ces documents,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l’unanimité,

- ADOPTE** le compte de gestion du Comptable public pour l’exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget de la commune de Montsoreau pour le même exercice.

2. Budget commune – Vote du compte administratif 2024

Considérant que le compte de gestion produit par le Comptable public pour l’exercice 2024 a été approuvé ce jour,

M. Jacky MARCHAND, Maire, laisse la Présidence de l’assemblée à M. Bernard PELÉ, son 1^{er} adjoint, conformément au Code des Collectivités Territoriales,

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	598 934,08 €	184 800,79 €
Dépenses	572 673,32 €	98 260,45 €
Résultat de l'exercice	26 260,76 €	86 540,34 €
Résultat antérieur	354 548,66 €	- 173 931,47 €
Résultat de clôture	380 809,42 €	- 87 391,13 €

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part aux débats et délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- ADOpte** le compte Administratif du budget de la commune de Montsoreau pour l'exercice 2024.

3. Budget commune – Affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025

Considérant le résultat de clôture du compte administratif :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de clôture	380 809,42 €	- 87 391,13 €

Considérant l'excédent de financement des restes à réaliser :

	DÉPENSES	RECETTES	BESOIN FINANCEMENT
Restes à réaliser	4 608,60 €	72 567,00 €	19 432,73 €

Considérant le report en investissement : - 87 391,13 €

Considérant le besoin de financement : 19 432,73 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- DÉCIDE** de l'affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025 comme suit :

002 – Excédent de fonctionnement reporté	361 376,69 €
---	--------------

4. Budget commune – Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2025 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre	Intitulé	BP 2025
011	Charges à caractère général	363 200.00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	214 868.00 €
014	Atténuations de produits	16 498.00 €
65	Autres charges de gestion courante	128 800.14 €
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION COURANTE		723 366.14 €
66	Charges financières	5 036.18 €
67	Charges exceptionnelles	1 220.50 €
68	Dotations aux amortissement et provisions	519.15 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION		730 141.97 €
023	Virement à la section d'investissement	160 586.07 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 938.65 €
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		174 524.72 €
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION		904 666.69 €

Recettes		
Chapitre	Intitulé	BP 2025
70	Produits services, domaine	20 400.00 €
73	Impôts et taxes	437 300.00 €
74	Dotations et participations	79 990.00 €
75	Autres produits de gestions courante	5 600.00 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		543 290.00 €
77	Produits exceptionnels	- €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION		543 290.00 €
13	Atténuation de charges	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		- €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		543 290.00 €
REPORT EXERCICE ANTÉRIEUR		361 376.69 €

Section d'investissement

Dépenses		
Chapitre	Intitulé	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	28 000.00 €
204	Subventions d'équipement versées	8 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	112 356.90 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		148 356.90 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	37 376.42 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'ÉQUIPEMENT		37 376.42 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		185 733.32 €
REPORT EXERCICE ANTÉRIEUR		87 391.13 €

Recettes		
Chapitre	Intitulé	BP 2025
13	Subventions d'investissement	72 567.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT		72 567.00 €
10222	FCTVA	5 600.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	19 432.73 €
10226	Taxe d'aménagement	1 000.00 €
27	Autres immobilisations financières	0.00 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES		26 032.73 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'ÉQUIPEMENT		98 599.73 €
021	Virement de la section de fonctionnement	160 586.07 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 938.65 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		174 524.72 €
TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT		273 124.45 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ADOPTE** le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté ci-dessus.

5. Budget commune – Vote des taux des taxes locales

Le budget primitif 2025 ne nécessitant pas d'augmenter les taux des taxes locales, Monsieur le Maire propose de les maintenir comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 44,75 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 57,05 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 15,08 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- VALIDE** ces taux, identiques à 2024.

6. Budget camping – Approbation du compte de gestion 2024

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L2121-31, relatif à l'approbation du compte administratif et de gestion,

Vu l'instruction M4,

Vu le budget primitif 2024,

Considérant que le compte de gestion reprend toutes les opérations constatées lors de la gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	10 613,27 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	0,00 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures contenues dans ces documents,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ADOpte** le compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget du camping de Montsoreau pour le même exercice.

7. Budget camping – Vote du compte administratif 2024

Considérant que le compte de gestion produit par le Comptable public pour l'exercice 2024 a été approuvé ce jour,

M. Jacky MARCHAND, Maire, laisse la Présidence de l'assemblée à M. Bernard PELÉ, son 1^{er} adjoint, conformément au Code des Collectivités Territoriales,

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	10 613,27 €	0,00 €
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice	10 613,27 €	0,00 €
Résultat antérieur	36 426,41 €	23 034,99 €
Résultat de clôture	47 039,68 €	23 034,99 €

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part aux débats et délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- ADOPTE** le compte Administratif du budget du camping de Montsoreau pour l'exercice 2024.

8. Budget camping – Affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025

Considérant le résultat de clôture du compte administratif :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de clôture	47 039,68 €	23 034,99 €

Considérant l'excédent total de financement, soit 70 074,67 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- DÉCIDE** de l'affectation du résultat 2024 au budget primitif 2025 du budget du camping comme suit :

002 – Excédent de fonctionnement reporté	47 039,68 €
---	-------------

9. Budget camping – Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2024 du camping, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre	Intitulé	BP 2025
011	Charges à caractère général	15 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	100.00 €
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION COURANTE		15 100.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION		0.00 €
023	Virement à la section d'investissement	42 639.68 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		42 639.68 €
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION		57 739.68 €

Recettes		
Chapitre	Intitulé	BP 2025
70	Produits services, domaine	10 700.00 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		10 700.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION		0.00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		0.00 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION		10 700.00 €
REPORT EXERCICE ANTÉRIEUR		47 039.68 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		
RESULTAT DE CLOTURE		

Section d'investissement

Dépenses		
Chapitre	Intitulé	BP 2025
21	Immobilisations corporelles	65 674.67 €
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		65 674.67 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		65 674.67 €

Recettes		
Chapitre	Intitulé	BP 2025
021	Virement de la section de fonctionnement	42 639.68 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		42 639.68 €
TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT		42 639.68 €
	REPORT EXERCICE ANTÉRIEUR	23 034.99 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	RESULTAT DE CLOTURE	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ADOpte** le budget primitif 2025 du camping tel que présenté ci-dessus.

10. Frais de représentation du Maire

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas aux échanges ni au vote.

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2123-19 relatif aux indemnités de représentation du Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes au cours de la réunion du Conseil municipal en date du 26 mai 2020,

CONSIDÉRANT que l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits pour assurer le remboursement de frais de représentation au Maire, ces frais correspondant aux dépenses engagées par le Maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune,

CONSIDÉRANT que les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote du Conseil municipal ouvrant les crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale, dans la limite de laquelle le Maire pourra se faire rembourser ses frais de représentation sur présentation des justificatifs afférents,

Sur sa proposition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- DECIDE** d'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle,
- FIXE** le montant de cette enveloppe maximum annuelle 2025 versée à Monsieur le Maire à 3.000 euros,
- DIT** que les frais de représentation de Monsieur le Maire lui seront remboursés dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants et sur présentation d'un état de frais.
- DIT** que cette enveloppe maximum annuelle 2025 sera inscrite au budget de la ville.

11. Modification du tableau des emplois et des effectifs

Vu l'arrêt maladie de M. Paul VINCENT prolongé jusqu'au 02 mai 2025 inclus,

Le conseil municipal, après en avoir discuté,

- DÉCIDE** de ne pas délibérer sur ce sujet dans la mesure où l'agent concerné est en arrêt maladie,
- DÉCIDE** d'attendre le rétablissement et le retour de ce dernier pour délibérer sur la rédaction d'un nouveau contrat de travail.

12. Déclaration d'intention d'aliéner n° 2025/0003

Considérant le droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire n° 2020-020 DC du 5 mars 2020 sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur « Saumur Loire Développement » ;

Considérant la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) transmise par Maître René-Marc THOUARY, Notaire à SAUMUR (49400), 37 Rue Dacier, concernant la parcelle :

- section E n° 79 d'une contenance de 470 m²

située 5 Avenue de la Loire, appartenant aux conjoints FROGER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- PREND ACTE** de la DIA ci-dessus ;
- RENONCE** à exercer son droit de préemption sur cette parcelle ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Questions diverses

- Bail emphytéotique du Camping de l'Isle Verte
Monsieur le Maire propose à Monsieur Jean-Philippe BONDIN de prendre la parole pour rappeler la situation suite à une conférence téléphonique du 02 avril 2025.
A titre de rappel, la commune de Montsoreau est propriétaire d'un terrain sur lequel a été édifié depuis de nombreuses années le camping municipal dénommé « L'Isle Verte ». La commune de Montsoreau a décidé par délibération en date du 12 juillet 2004 de déléguer l'exploitation du terrain sur lequel s'implante le Camping municipal de « L'Isle Verte », ainsi que ses annexes. Par une convention signée le 8 avril 2005 à l'issue d'une mise en concurrence, la commune de Montsoreau a délégué l'exploitation du terrain de camping municipal à la société CVT IMMO, représentée par Monsieur Clément de CARVALHO, pour une durée de vingt ans à compter du 1er janvier 2006.
La délégation arrive à échéance le 1er janvier 2026.
A son issue, le délégataire, la société CVT IMMO, avait manifesté le souhait de pouvoir poursuivre l'exploitation du camping pour une durée de vingt ans, notamment pour y réaliser des investissements.
A cette fin, le délégataire avait indiqué souhaiter que la commune signe avec lui un bail emphytéotique privé afin notamment de pouvoir lever un emprunt bancaire.

A cet effet, le conseil municipal s'est interrogé sur la procédure à suivre, et sur l'éventuelle nécessité de soumettre la passation d'un tel contrat à des obligations préalables de publicité et de mise en concurrence et a donc saisi un conseil, en Me Louis COFFLARD.

Après avoir confirmé la nécessité du respect des règles de mise en concurrence, ce dernier propose d'assister la commune dans le cadre d'une procédure de passation et d'attribution d'un contrat de concession de service public (de type DSP permettant la mise en garantie des actifs pour l'obtention d'un emprunt bancaire) pour le renouvellement de la gestion et de l'exploitation du camping municipal.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN évoque en outre que ce procédé serait mis en place dans le but de préserver les intérêts de la commune.

En terme de calendrier, l'avis d'appel public à concurrence pourrait être publié d'ici juin.

L'ensemble de l'équipe municipale sera informée de l'évolution de ce dossier lors des prochains conseils municipaux.

- Fermeture classe au sein du RPI

Monsieur le Maire revient sur une réunion organisée par le Syndicat de la Côte le 1^{er} avril 2025.

Ainsi, le Président, Monsieur Christian GALLÉ a rappelé aux membres du syndicat que le Comité Social d'Administration spécial départemental du 31 janvier 2025 avait décidé le retrait d'un emploi sur un des 4 sites du RPI à la prochaine rentrée.

La décision concernant le lieu de fermeture de classe est du pouvoir des élus.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu le 13 février et le 18 mars 2025.

Lors de la dernière réunion trois orientations ont été évoquées :

Solution 1 : 1 classe unique sur 3 sites + 2 classes à Turquant

Solution 2 : 1 site avec 3 classes + 2 classes à Turquant

Solution 3 : 2 sites l'un avec une classe et l'autre avec 2 classes + 2 classes à Turquant

Les conseils municipaux des 4 communes se sont réunis fin mars afin de discuter de ces 3 orientations.

La commune de Parnay a accepté à regret de fermer son école.

Il est procédé dans un 1^{er} temps, par vote à bulletin secret, pour la solution qui sera mise en place à la rentrée de septembre 2025 : Votant 22,

- Solution 1 : 0
- Solution 2 : 8
- Solution 3 : 11
- Votes Blancs : 3

Il est procédé dans un second temps, par vote à bulletin secret, à la localisation où se trouvera le site à une classe et le site à 2 classes.

- 15 votes pour 2 classes sur l'école de Souzay-Champigny et une classe à Montsoreau
- 2 votes pour 2 classes sur l'école de Montsoreau et une classe à l'école de Souzay-Champigny
- 5 votes blancs

Le comité Syndical à la majorité a finalement opté pour deux classes sur l'école de Souzay-Champigny et une classe sur l'école de Montsoreau à la rentrée de septembre 2025.

Une réunion sera organisée pour discuter de la rentrée septembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Jacky MARCHAND

Laure CHENTRIER